

Rapport d'activité 2025

Pôle Développement Social

Espérance-SIS Colocation Coachée

2 rue Saint Léonard
67600 SELESTAT
03.88.92.36.74

-
1. EDITORIAL
 2. MISSIONS ET PRESTATIONS DELIVRÉES
 3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE
 4. DÉMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION
 5. CONCLUSION



1. EDITORIAL

Le dispositif Colocation Coachée, soutenu par la Collectivité Européenne d'Alsace, le Fonds Social Européen et l'État, a démontré son efficacité en Alsace centrale en proposant une réponse adaptée aux jeunes de 18 à 25 ans engagés dans une démarche d'autonomie et de construction de projet.

L'ARSEA gère six logements situés à Sélestat et Molsheim, mis à disposition des jeunes dans le cadre de Conventions d'Occupation Temporaire de six mois, renouvelables jusqu'à deux fois. Entièrement équipés, ces logements constituent un cadre sécurisant permettant aux résidents d'acquérir les compétences nécessaires à l'accès à un logement de droit commun.

Tout au long de leur parcours, les jeunes bénéficient d'un accompagnement social global et expérimentent concrètement les réalités de la vie locative, favorisant ainsi une montée progressive en autonomie.

2. MISSIONS ET PRESTATIONS DELIVRÉES

2.1 L'activité

2025	
AGREMENT	23 places
NBR DE JOURS D'ACTIVITÉ	365 jours
NBRE TOTAL DE PERSONNES ACCOMPAGNÉES DURANT L'ANNEE	16 jeunes

LE RÔLE DU TRAVAILLEUR SOCIAL

Le travailleur social occupe une place centrale dans l'accompagnement des jeunes, en assurant un soutien adapté à leurs besoins et aux difficultés repérées. Son intervention s'articule autour d'actions individuelles et collectives : visites à domicile, accompagnement lors de rendez-vous ou auprès des partenaires, ainsi que des temps d'échange au bureau.

Des temps collectifs sont régulièrement organisés au sein des colocations afin de favoriser le dialogue et la cohésion entre les jeunes, notamment lors de repas partagés ou de réunions dédiées. Par ailleurs, l'équipe éducative met en place des temps conviviaux à destination de l'ensemble des jeunes du dispositif, en particulier à l'occasion des fêtes de fin d'année. Ces moments, très appréciés, contribuent à rompre l'isolement et à renforcer le lien social.

L'ADMISSION

La demande d'entrée en colocation coachée est formulée par le prescripteur, en lien avec le jeune, au moyen d'un formulaire dédié transmis par voie électronique à l'accueil du service. À réception, les travailleurs sociaux peuvent solliciter le prescripteur afin d'obtenir des informations complémentaires, puis prennent rapidement contact avec le jeune pour organiser un entretien. Ce temps permet de présenter le dispositif et de recueillir des éléments relatifs à sa situation et à son projet.

À l'issue de l'entretien, un compte rendu est transmis à la Collectivité Européenne d'Alsace pour validation. En présence de points de vigilance, des échanges complémentaires avec les partenaires peuvent être engagés. Une fois



la décision arrêtée, l'équipe de la colocation coachée informe le prescripteur et le jeune. En cas d'accord, une date d'admission est fixée.

Une procédure d'admission interne a été formalisée afin d'optimiser le suivi des jeunes par l'équipe éducative et le service administratif. Dès l'entrée dans le dispositif, l'équipe éducative assure la transmission des informations nécessaires (données personnelles, administratives et professionnelles), ainsi que le suivi du dossier et l'établissement des quittances de loyer.

Une fiche d'informations est transmise au service administratif, accompagnée de la convention d'occupation précaire dûment signée par l'ensemble des parties.

L'INSTALLATION

Chaque logement est entièrement équipé (électroménager, literie, mobilier de base), permettant aux jeunes de s'installer immédiatement sans engager de dépenses importantes. Ce cadre confortable facilite l'entrée dans le logement tout en laissant la possibilité aux résidents d'aménager progressivement leur espace selon leurs moyens et leurs préférences.

Lors de l'emménagement, le jeune signe une convention d'occupation précaire et réalise un état des lieux d'entrée. Ces documents ont été retravaillés par l'équipe éducative afin d'en améliorer l'accessibilité et la compréhension.

Avant la remise des clés, le travailleur social procède à l'état des lieux d'entrée ainsi qu'à l'inventaire du mobilier. Le jeune est également tenu de souscrire une assurance responsabilité civile et de verser une caution.

L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ

Le dispositif de Colocation Coachée s'appuie sur le renouvellement semestriel de la convention d'occupation, permettant une évaluation régulière de l'atteinte des objectifs définis dès l'entrée dans le dispositif. Ces objectifs sont réévalués tous les six mois lors d'entretiens associant le jeune, le travailleur social référent et le cadre intermédiaire. Selon les situations, des partenaires peuvent également être conviés.

L'accompagnement est prévu pour une durée maximale de 18 mois et vise, dans l'idéal, un relogement à l'issue du parcours. Toutefois, lorsque l'accompagnement n'apparaît plus adapté, la convention peut ne pas être renouvelée.

Les jeunes occupent les logements en tant que sous-locataires, l'ARSEA Espérance étant titulaire du bail avec les propriétaires. À ce titre, ils sont accompagnés dans l'apprentissage des droits et devoirs du locataire et sont pleinement impliqués dans l'ensemble des démarches liées au logement, tant sur le plan technique que relationnel avec les bailleurs.

L'accompagnement repose sur des modalités d'intervention variées : entretiens individuels, visites à domicile, accompagnements à des rendez-vous extérieurs, réunions et actions collectives. Les actions menées s'articulent autour de quatre axes principaux :

- **Accès aux droits** : accompagnement dans les démarches administratives (déclaration d'impôts, changement d'adresse, droits CAF, CPAM, France travail, titre de séjour, etc.) ;
- **Projet professionnel** : accompagnement en lien avec la Mission Locale, les employeurs et les agences d'interim, soutien à la mobilité et aide à la constitution des outils de recherche d'emploi (CV, lettre de motivation) ;
- **Accès à la santé** : orientation vers des professionnels de santé et accompagnement dans des démarches spécifiques (CSAPA, suivi psychologique, gynécologique, prévention des addictions, etc.) ;

- **Accès au logement** : accompagnement dans les démarches de logement social, appui auprès des bailleurs, recherche de logement dans le parc privé, gestion budgétaire (loyer, épargne), entretien du logement et maîtrise des consommations énergétiques.

Si l'ensemble de ces axes est travaillé tout au long de l'accompagnement, une attention particulière est portée à la gestion locative et à l'accès à l'autonomie. Les rencontres avec les jeunes ont lieu à domicile et au bureau, avec une fréquence adaptée à leur situation et à leurs besoins.

L'entretien des logements, notamment en colocation, demeure un enjeu important. Les jeunes rencontrent parfois des difficultés liées à l'achat et à l'utilisation du matériel d'entretien ainsi qu'à l'organisation des tâches ménagères. Afin d'y répondre, des plannings sont mis en place dans les logements où la communication entre colocataires est insuffisante. Par ailleurs, des ajustements ont été apportés aux pratiques de nettoyage et un kit de ménage est désormais fourni dans chaque logement.

LE RELOGEMENT

La préparation au relogement constitue une étape centrale de l'accompagnement. Le travailleur social et le jeune définissent conjointement les priorités en tenant compte de ses besoins, de ses souhaits et de ses capacités, notamment en matière de localisation, de typologie et de coût du logement. Cette démarche s'inscrit toutefois dans un contexte de tension sur l'offre de logements, particulièrement marquée sur certains territoires et fortement dépendante des propositions des bailleurs sociaux.

L'accès au logement social peut être freiné par diverses difficultés administratives, telles que l'absence d'avis d'imposition, des titres de séjour de courte durée ou des ressources insuffisantes. Dans ce contexte, certains jeunes, notamment ceux disposant d'une situation professionnelle stabilisée, privilégient une orientation vers le parc privé. En parallèle, les travailleurs sociaux mobilisent les accords collectifs départementaux afin de faciliter l'accès à un logement autonome pour les jeunes rencontrant des difficultés économiques et sociales.

Tout au long de l'accompagnement, et plus particulièrement lors de la phase de préparation au relogement, l'équipe sensibilise les jeunes à la gestion budgétaire et à l'importance de l'épargne. Les logements étant meublés et équipés à l'entrée dans le dispositif, les jeunes doivent anticiper les investissements nécessaires à leur sortie, notamment en matière de mobilier et d'électroménager. À ce titre, l'acquisition progressive de mobilier est encouragée afin de répartir les dépenses dans le temps.

2.2 Origine des candidatures

Origine de la demande	Nb 2025	Nb 2024
Mission locale	10	7
Etablissements spécialisés	/	3
Etablissements scolaires	/	/
ASE/Ets enfance AEMO	4	3
UTAMS / SPE / CCAS	3	2
CHRS ARSEA /	/	/
Demandes en direct	/	/
Autre (Simot/Sessad/ Huda/ Cjm)	3	3
TOTAL	20	18

Les partenaires orientant les jeunes vers la colocation coachée sont divers et incluent :

- Les Missions locales de Sélestat, Molsheim et Erstein.
- Des établissements spécialisés tels que l'Aide Éducative en Milieu Ouvert (AEMO), le Centre d'Enseignement Adapté (CEA), les Instituts Les Tournesols (HUDA) et le Service d'Insertion et de Maintien dans l'Emploi et l'Orientation (SIMOT).
- Des services de droit commun comme l'Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale (UTAMS), les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) et les Centres Médico-Sociaux (CMS).

Les Missions locales de Sélestat et Molsheim restent les principaux orienteurs vers la colocation coachée. L'équipe de la colocation coachée intervient chaque mois auprès des nouveaux groupes du Contrat Engagement Jeunes de Sélestat, en partenariat avec le CHRS Espérance et le CCAS. Ces interventions prennent la forme d'ateliers logement, où le dispositif est présenté et où des échanges ont lieu pour discuter des situations éventuelles.

	2025	2024
Nombre de demandes reçues	20	18
Nombre d'admission	7	2
Nombre de refus	3	3
Nombre de demande annulée	7	10
Réorientation	2	3
Nombre total de jeunes présents en colocation sur l'année	16	18

Cette année encore, un grand nombre de demandes ont été annulées ou abandonnées, malgré les efforts déployés en collaboration avec les partenaires. Les orientations s'avèrent souvent inadaptées et pas suffisamment préparées en amont. Les profils de ces jeunes ne correspondent pas toujours au dispositif, étant parfois trop précaires ou fragiles pour bénéficier pleinement de l'accompagnement proposé.

2.3 Nouvelles entrées et sorties en logement

Mouvements	En 2025	En 2024
Entrées	7	2
Sorties	3	9
Nombre de jeunes accompagnés	16	18

2.4 Les profils des jeunes accompagnés

En 2025, ARSEA Espérance a accompagné 16 jeunes, dont 13 hommes et 3 femmes, âgés de 18 à 25 ans. Il est important de noter un déséquilibre dans la répartition entre hommes et femmes, avec une demande nettement plus forte des hommes.

2.5 Situation socio-professionnelle à l'entrée

Type de ressources	Nb 2025 (à l'entrée)	N-1 2024 (à l'entrée)
Salaire	3	/
Salaire + Prime d'activité	/	/
Revenus d'apprentissage	3	/
Apprentissage + prime d'activité	/	1
CEJ	1	1
CEJ + salaire	/	/
Formation rémunérée	/	/
Formation rémunérée + salaires	/	/
ARE	/	/
Bourse	/	/
Bourse + salaire	/	/
RSA	/	/
AAH		/
Sans activité, sans ressources	/	/
Autres (à préciser)	/	/
TOTAL	7	2

2.6 Typologie des logements par secteur

Localisation	Nb logements	Nb places	Typologie
SELESTAT	4	12	F4
MOLSHEIM	2	6	F4
TOTAL	6	18	

2.7 Types de relogement

Type de sorties	En 2025	En 2024
Logement social	2	2
Logement privé	/	4
Hébergement par un tiers	/	1
Retour domicile familial	/	/
CHRS	/	/
Résidence sociale spécialisé	/	1
Résidence étudiante	/	/
RJT	/	/
Exclusion	1	/
Autres	/	1
TOTAL	3	9

Cette année encore, on constate très peu de relogement dans le parc social, avec seulement deux jeunes ayant reçu une proposition de logement, malgré des demandes à jour et des ACD valides. La majorité des jeunes se tourne alors vers le privé. Bien que ces sorties soient considérées comme positives, l'absence de propositions de logement par les bailleurs sociaux entraîne un allongement du délai d'accompagnement, dépassant souvent les 18 mois pour nos jeunes.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1 Vie du service

En 2025, à l'instar de l'année précédente, l'équipe éducative, en lien avec l'agent technique, a mené d'importants travaux de rafraîchissement dans les logements du dispositif de colocation, incluant les appartements situés à Sélestat et Molsheim. Les cuisines, devenues vieillissantes, ont fait l'objet d'une rénovation complète. Ces investissements avaient pour objectif d'améliorer le confort des jeunes et de favoriser l'appropriation et l'utilisation des espaces communs.

Il est à noter que l'agent technique n'intervient pas à temps plein sur le dispositif de colocation, ses missions étant réparties sur plusieurs services d'Espérance. En 2025, sept fiches techniques ont été établies pour le service de la colocation, retraçant les travaux réalisés et les interventions effectuées dans chaque logement.



Dernière rénovation d'une cuisine à Molsheim en Août 2025

3.2 Travail avec les jeunes

En 2025, comme l'année précédente, une part importante des jeunes accueillis en colocation coachée était en situation de rupture familiale. Nombre d'entre eux avaient connu des parcours marqués par l'instabilité, le stress et l'angoisse, avec des périodes d'hébergement précaire chez des tiers, en structures d'urgence ou à la rue avant leur admission. Cette année a été marquée par une aggravation de ces fragilités, avec des répercussions préoccupantes sur la santé psychologique de certains jeunes, allant jusqu'à nécessiter des hospitalisations en service psychiatrique.

Dans ce contexte, le partenariat avec le Centre Médico-Psychologique (CMP) s'est révélé indispensable. Il constitue un soutien essentiel pour les jeunes, et l'équipe veille à encourager l'accès ou la reprise d'un suivi psychologique, afin de favoriser leur stabilisation et leur projection vers l'avenir. La santé mentale demeure ainsi un axe central de l'accompagnement.

L'accès à l'autonomie et à l'indépendance reste par ailleurs complexe dans le contexte économique actuel. Le dispositif accueille de nombreux jeunes en recherche de repères et de stabilisation, dont la situation peut évoluer rapidement. Pour certains, l'entrée en colocation coachée représente une première expérience locative, impliquant l'apprentissage de la gestion quotidienne du logement, du budget et du paiement du loyer. Le travailleur social les accompagne étroitement dans cette montée en autonomie et en responsabilité.

Enfin, des temps collectifs sont régulièrement proposés entre colocataires afin de favoriser les échanges et d'apaiser les tensions lorsque nécessaire.

3.3 Partenariat

Comme les années précédentes, un partenariat étroit est maintenu entre les équipes de la colocation coachée et celles des missions locales, notamment à Sélestat et Molsheim, les jeunes étant fréquemment accompagnés conjointement par ces deux services. La mission locale demeure le principal prescripteur du dispositif. Une fois le jeune admis en colocation coachée, le partenariat se poursuit de manière complémentaire : les conseillers de la mission locale assurent l'accompagnement professionnel, tandis que les travailleurs sociaux prennent en charge le suivi social global.

Par ailleurs, depuis trois ans, la mission locale de Sélestat organise un tournoi sportif réunissant différents acteurs et partenaires du territoire, dans une dynamique de convivialité et de renforcement des liens interinstitutionnels. Cette année, les partenaires présents étaient l'ARSEA, le CCAS, l'UTAMS, France Travail et la CEA.



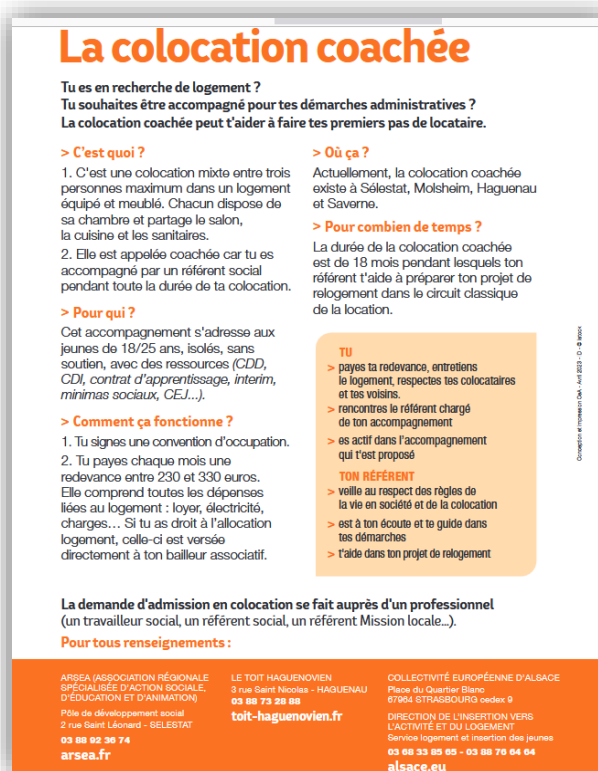
L'équipe espérance en septembre 2025 (complexe sportif de Colmar)

Le travail partenarial évolue d'une année à l'autre en fonction des situations individuelles des jeunes accompagnés, chacune présentant des spécificités propres. À ce titre, un partenariat renforcé a notamment été développé avec le SIMOT (Service d'Insertion en Milieu Ordinaire de Travail), qui accompagne des personnes en situation de handicap psychique vers l'emploi et la formation professionnelle. Ce partenariat a également favorisé des liens étroits avec le Centre Médico-Psychologique (CMP), auprès duquel certains jeunes bénéficient d'un suivi régulier.

Un lien constant est par ailleurs maintenu avec l'Institut Les Tournesols de Sainte-Marie-aux-Mines. Bien que cet établissement accompagne principalement des personnes en situation de handicap, il porte également un dispositif d'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA). Une première orientation a été réalisée en 2022 pour un jeune homme originaire de Somalie, suivie d'autres orientations les années suivantes. En 2025, deux jeunes hommes originaires d'Afghanistan ont ainsi intégré le dispositif. Ces accompagnements ont permis de construire un partenariat solide et opérationnel entre le HUDA et le dispositif de la colocation coachée.

Lorsque cela est possible et avec l'accord du jeune, un lien régulier est établi entre l'ensemble des acteurs intervenant dans sa situation. Des rencontres peuvent être organisées réunissant le jeune, le travailleur social de l'ARSEA et les partenaires concernés, en fonction des besoins identifiés. Ces échanges favorisent une meilleure coordination des accompagnements et permettent aux jeunes de percevoir la cohérence du travail mené dans leur intérêt.

Enfin, afin de renforcer la visibilité du dispositif et de fluidifier les échanges avec les partenaires, des outils de communication ont été développés. Une plaquette de présentation, conçue en collaboration avec le service communication de l'association, a été élaborée sous forme de prospectus et regroupe de manière synthétique les informations essentielles. Des flyers, réalisés en lien avec la Collectivité Européenne d'Alsace, ont également été diffusés et se sont révélés efficaces pour renforcer la notoriété du dispositif au niveau local, notamment grâce à leur diffusion dans différents établissements.



Flyer réalisé en lien avec la CEA

Ces dernières années, une augmentation des demandes émanant de structures telles que l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) est constatée. Dans ce contexte, un forum à destination des jeunes confiés à l'ASE est organisé par la Collectivité Européenne d'Alsace.

Ce forum vise à informer les jeunes, à présenter les offres de services en matière d'insertion professionnelle, d'accès au logement, de santé et d'ouverture des droits, et à favoriser une meilleure connaissance des dispositifs de droit commun présents sur le territoire. Chaque année, les dispositifs de la Colocation Coachée et de l'AJAR y sont représentés par un stand.



Forum jeunes de la CEA le 19 novembre 2025



Forum jeunes de la CEA le 19 novembre 2025

4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

L'évolution des politiques sociales, et plus particulièrement en matière d'immigration, a complexifié l'accompagnement de certains jeunes au fil des années. Les ressortissants de certains pays sont soumis à des contrôles renforcés et à des titres de séjour de durée limitée, entraînant des situations administratives souvent instables et difficiles à sécuriser.

Cette réalité génère une forte insécurité pour les jeunes concernés, notamment en ce qui concerne leur droit au séjour et l'accès aux dispositifs de droit commun. Par ailleurs, l'équipe ne dispose pas de compétences juridiques spécialisées permettant de traiter les situations administratives les plus complexes.

Dans une logique d'amélioration continue, l'équipe a renforcé sa vigilance en amont des admissions, en portant une attention particulière à la situation administrative des candidats. L'entrée dans le dispositif est désormais conditionnée à la détention d'un titre de séjour en cours de validité, et non à un simple récépissé de première demande, afin de limiter les situations d'instabilité et de rupture d'accompagnement.

5. CONCLUSION

En 2025, le dispositif de la colocation coachée a continué de fonctionner avec un seul travailleur social dédié à temps plein, appuyé par la cadre intermédiaire. Entre 2024 et 2025, l'équipe s'est mobilisée pour rénover l'ensemble des logements, en améliorant significativement le confort des jeunes, notamment par l'acquisition de mobilier de meilleure qualité. Cet objectif a été pleinement atteint en fin d'année 2025.

Pour 2026, les priorités portent sur le renforcement du travail partenarial et sur une meilleure cohérence des orientations en amont. L'enjeu est de limiter les orientations inadaptées, les prises en charge de courte durée et les ruptures de parcours, particulièrement préjudiciables pour des jeunes ayant déjà vécu de nombreuses instabilités.



Malgré ces efforts, le taux d'abandon des demandes reste élevé : sur 20 demandes reçues, 7 ont été annulées ou classées sans suite. Ces situations concernent majoritairement des jeunes dont la fragilité ou la précarité ne correspond pas aux critères du dispositif.

La préparation au relogement demeure néanmoins un axe central de l'accompagnement. La colocation coachée est pensée comme un tremplin vers le logement autonome. Toutefois, l'accès au parc social reste très limité : seuls deux jeunes ont obtenu une proposition de logement en 2025, malgré des dossiers complets et des ACD valides. La majorité des sorties s'effectue donc vers le parc privé. Bien que ces relogements soient positifs, l'absence de solutions proposées par les bailleurs sociaux allonge considérablement la durée d'accompagnement, qui dépasse fréquemment les 18 mois, notamment pour les profils les plus fragilisés, rendant difficiles des sorties dans les délais préconisés.

Dans ce contexte, l'équipe renforce sa vigilance lors des orientations afin de ne pas mettre en difficulté des jeunes trop fragiles. Ces derniers sont alors orientés vers des dispositifs plus adaptés, tels que le CHRS ou l'hébergement d'urgence, ouvert en 2025 pour répondre aux besoins de jeunes sans ressources nécessitant un accompagnement très cadré sur une courte durée.